

Patrick Devedjian : Valérie Treirweiler réclame 85000 euros aux auteurs de « La Frondeuse »



Valérie Treirweiler réclame en effet 85.000 euros de dommages et intérêts aux auteurs du livre "La Frondeuse", les journalistes Alix Bouilhaguet (grand-reporter au service politique de France 2) et Christophe Jakubyszyn (directeur-adjoint, au service politique de TF1-LCI) & à leur éditeur, les Editions du Moment, pour cette biographie non autorisée.

40.000 euros pour atteinte à la vie privée, la même somme pour diffamation & 5.000 euros pour les frais de justice (article 700 du code de procédure civile). Le procès aurait lieu le 10 décembre prochain devant la 17^{ème} chambre du tribunal de grande instance de Paris.